

s'arranger avec les députés d'en face pour permettre aux représentants du Manitoba de prendre place dans l'autre Chambre également, en attendant que le bill soit arrivé d'Angleterre, sans soulever le problème de la constitutionnalité de la chose.

M. MACKENZIE dit que ce serait à considérer.

* * *

LA QUESTION DES PÊCHERIES

L'hon. sir A.T. GALT désire savoir si le gouvernement se propose de passer immédiatement au débat sur l'Adresse. Il a réfléchi tout particulièrement à la question américaine qui est mentionnée dans le discours de Son Excellence et, compte tenu des opinions qu'il a sur le sujet, il pourrait se sentir obligé de présenter une motion pour permettre à la Chambre d'exprimer son avis. Il reste très peu de temps avant que la Commission se mette à siéger et si les opinions exprimées par cette Chambre peuvent influencer la Commission, il ne faut pas tarder. Il ne voit pas d'autre possibilité d'en discuter que dans le cadre du débat sur l'Adresse. Il est vrai qu'il y a un problème du fait que la correspondance demandée hier par le député d'en face n'a pas été déposée, mais il est certain que les explications que les ministériels voudront bien fournir compenseront largement cette carence. Il y a une partie de la correspondance que le gouvernement est en mesure de donner à la Chambre avant de poursuivre les débats. Il songe à l'échange de correspondance qui a eu lieu avant l'année dernière. Le 9 mars, on avait demandé copie de la correspondance relative à la protection des pêcheries. Le 9 mai, d'après les journaux de la Chambre, le ministre de la Milice a déposé une courte dépêche du comte Granville disant qu'une partie de la flotte se trouvant dans les eaux nord-américaines serait affectée à la protection des pêcheries et au maintien de l'ordre. C'est une dépêche très courte, d'environ quatre lignes seulement. On a dit à la Chambre que d'autres lettres seraient déposées bientôt. Elles n'ont pas été déposées ni avant ni pendant l'intersession. Si cette correspondance était déposée à la Chambre, cela permettrait aux députés de connaître les faits, du moins jusqu'à la période qui a précédé le récent changement d'attitude du gouvernement impérial à ce sujet. Il espère que le gouvernement veillera à ce que la correspondance soit déposée à la Chambre car il croit qu'il a le devoir d'attirer l'attention tout particulièrement sur les circonstances qui ont entouré la nomination des membres de la commission conjointe annoncée. La question est d'une telle gravité et elle est tellement liée aux intérêts supérieurs du pays qu'il serait à son avis injuste de laisser passer pratiquement la seule chance que la Chambre a d'exprimer son opinion sur le sujet sans y avoir mûrement réfléchi. Il juge toutefois inutile de faire perdre plus de temps à la Chambre, car celle-ci ignore la nature de sa réponse à l'Adresse.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD dit que les copies de l'Adresse seront déposées très bientôt à la Chambre. Il répète ce qu'il a dit hier à son collègue le député de Sherbrooke : la réponse sera présentée de telle façon que l'on ne demandera pas à la Chambre d'être solidaire de la politique du gouvernement. Il appartient bien sûr à la Chambre de décider si on poursuit le débat

aujourd'hui ou si on le remet à plus tard. La discussion sur l'Adresse est devenue une simple formalité en Angleterre et jamais un amendement n'a été proposé, si ce n'est sous forme de vote de confiance. En fait, peu importe le genre de renseignements que la Chambre arrivera à obtenir en faisant déposer des documents, les résultats des discussions seront toujours insatisfaisants pour elle et pour le pays en général. Le gouvernement remercie le député de Sherbrooke d'avoir eu l'obligeance de lui révéler ses intentions à ce sujet. Ne vaudrait-il toutefois pas mieux pour la Chambre et pour lui qu'il fasse inscrire une motion indépendante à l'ordre du jour? Les documents que le gouvernement peut fournir sans commettre d'irrégularité et sans porter préjudice à l'intérêt public seront déposés à la Chambre très bientôt et son collègue aura alors tout le temps d'en discuter. Le gouvernement est d'accord que la Chambre remette le débat à demain.

M. MACKENZIE est parfaitement d'accord avec le député de Sherbrooke en ce qui concerne la correspondance sur les pêcheries. Il (M. Mackenzie) l'a demandée hier, jugeant extrêmement souhaitable, voire quasi nécessaire, que la Chambre, dont les membres ont été élus, aborde une question aussi grave dans le cadre du débat sur le discours de Son Excellence. Le gouvernement a refusé, mais il ne voit pas pourquoi, car le premier ministre a dit qu'il avait l'intention de déposer cette correspondance après le débat sur l'Adresse. S'il y a un cas qui constitue une exception, c'est bien celui-ci. Il trouve par contre inutile de remettre le débat à plus tard si la correspondance demandée n'est pas déposée.

L'hon. M. HOLTON trouve que la Chambre devrait respecter autant que possible les usages de la Chambre des communes impériale où dernièrement le débat sur le discours de la reine a eu lieu le jour même où celui-ci a été prononcé. La seule chose qu'il aurait à reprocher au gouvernement est de ne pas avoir entamé le débat sur le discours de Son Excellence hier. Du fait que le ministre de la Justice a refusé de déposer les documents avant la discussion, il n'y a aucune raison d'attendre.

(Applaudissements.)

L'hon. sir A.T. GALT dit que s'il était sûr que le premier ministre lui donnerait l'occasion de connaître l'opinion de la Chambre sur les points qu'il souhaitait aborder après que les documents aurent été déposés, il ne retarderait pas le débat sur l'Adresse.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD acquiesce.

L'hon. sir A.T. GALT rappelle au député qu'il y a toujours un problème quand on présente une motion de fond car il arrive qu'elle soit annulée par la motion précédente. Il ne veut pas que cela arrive à sa motion. Il est tout à fait disposé à laisser l'affaire en suspens mais des considérations plus importantes qu'une simple question de facilité pour le Parlement entrent en ligne de compte; il s'agit notamment de connaître l'opinion de la Chambre sur les sujets importants qui doivent être traités par la Commission internationale. Le premier ministre doit bientôt se rendre à Washington. Il ne servirait absolument à rien de discuter des pêcheries ni d'autre